



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions et modalités détaillées ci-après font partie intégrante des conditions de vente du séjour conclu entre Aventure Bike et le participant au séjour. Ce dernier est responsable de la prise de connaissance des Conditions Générales de Vente.

1- Inscriptions

Les séjours sont ouverts aux membres de l'association Aventure Bike. Pour ceux qui ne sont pas à jour de leur cotisation annuelle, le montant de l'adhésion, soit 10 €, est inclus dans le prix du séjour. L'inscription est effective auprès d'Aventure Bike à réception du bulletin de réservation avec les présentes conditions de vente validées et après règlement de l'acompte.

Le prix du séjour est un forfait indivisible. Aventure Bike pourra disposer des places réservées au cas où le solde ne serait pas réglé à la date fixée soit à 30 jours du début du séjour. Cf § 4 « Annulation ».

Dès que l'inscription est acceptée sans réserves, les droits et devoirs, y compris les présentes conditions générales de vente, prennent effet tant pour le participant que pour l'association. Si la personne qui réserve souhaite inscrire d'autres participants au séjour, elle répond de leurs obligations contractuelles, notamment du prix du séjour, comme des siennes.

2 - Prestations

Les prestations sont précisées dans les fiches de présentation. Les souhaits particuliers ou des conventions annexes ne deviennent un élément de la réservation que s'ils ont été confirmés par écrit sans réserve par Aventure Bike. Les prestations d'Aventure Bike débutent en général au dîner du premier jour inclus au petit-déjeuner inclus du dernier jour. Le participant devra gérer personnellement son acheminement pour se rendre sur le lieu du séjour.

3 - Tarifs et modalités de règlement

Dès réception de l'acompte, une facture sera établie au nom du réservant ou du groupe mentionné. Lors de l'inscription, le participant doit verser un acompte de 120 €, sans appel de notre part. Le solde doit être adressé 30 jours avant la date du départ également sans rappel de notre part. En cas de réservation à court terme, soit à moins de 30 jours du départ, le montant total devra être acquitté lors de l'inscription définitive. Les dernières informations relatives au séjour seront adressées à la réception du solde.

Les inscriptions peuvent également s'effectuer en ligne avec règlement par carte bancaire.

4.1 – Assurance assistance-rapatriement

Aventure Bike est assuré à la MACIF, sociétaire n° 13119023, avec un contrat MAS, (Multigarantie Activités Sociales Association Sportive) et RCP organisateur de voyages. Dans le cadre de leurs séjours sportifs, les adhérents sont couverts par la MACIF pour leur assistance-rapatriement.

Cette garantie MAS inclut une garantie assistance aux personnes sans franchise kilométrique. Elle s'applique aux participants européens et prévoit la prise en charge des frais de recherche et de

secours. Inter mutuelle assistance (AMI), premier assistant d'Europe, assure cette prestation. Les participants non européens ne peuvent prétendre à bénéficier de ces garanties.

4.2 - Annulation par le participant

- Plus de 30 jours avant le départ: 30 % du montant total
- Entre 30 et 16 jours avant le départ: 55 % du montant total
- Entre 15 et 7 jours avant le départ: 75 % du montant total
- Moins de sept jours du départ et après le départ: 100% du montant total

Nous invitons les participants à souscrire une assurance annulation de séjour auprès de l'assureur de leur choix ou de Mondial Assistance (environ 10 €/pax pour les groupes de plus de 10 personnes). Voir le lien sur notre site web.

5 - Annulation par l'organisateur du séjour

Aventure Bike se réserve le droit d'annuler le séjour au plus tard trois semaines avant le départ si le nombre de participants minimum prévu n'est pas atteint. Dans ce cas d'annulation de notre part, vous recevrez le remboursement intégral du prix du séjour. Si des cas de force majeure imprévisibles tels que catastrophes naturelles, épidémies, troubles, grèves, dispositions prises par les autorités venaient à compromettre le voyage ou à le rendre impossible, Aventure Bike est en droit d'annuler le voyage à court terme. Pour les mêmes raisons, nous nous réservons le droit d'interrompre un voyage déjà en cours. Lors d'une telle interruption, nous rembourserons, si possible, les prestations non utilisées auprès des prestataires.

6 - Réclamations

Si les prestations fournies ne correspondent pas à ce qui a été convenu ou si vous subissez un dommage, vous êtes invité à vous adresser sans délai au représentant d'Aventure Bike présent, en lui demandant de remédier au problème.

7 - Prescriptions sanitaires et sécurité

Vous devrez être en possession de la carte européenne d'assurance maladie retirée auprès de votre Centre de Sécurité Sociale qui vous dispensera de l'avance en cas de frais médicaux ou chirurgicaux. Sur les parcours à vélo, le port du casque est indispensable de même que le respect du code de la route du pays. Votre état de santé doit être compatible avec le programme annoncé.

8 - Assurance individuelle

8.1. Dommages aux personnes, accident

Si vous êtes licencié auprès d'une fédération cycliste, vous êtes couvert en Responsabilité Civile et logiquement pour les accidents qui pourraient survenir lors de votre pratique cycliste.

Si vous n'êtes pas licencié, vérifiez que votre assurance Habitation n'exclue pas la pratique du cyclisme. Si tel est le cas, pour les éventuelles suites liées à un accident, nous vous invitons à souscrire les garanties nécessaires. Notre assureur, la MACIF, propose l'option Sportia pour 9,81 € par an couvrant les activités proposées par notre association. Nous demander le formulaire d'adhésion.

8.2. Dommages aux biens, matériel cycliste

Vous êtes responsable de votre matériel (vélo, accessoires, équipements) et Aventure Bike décline toute responsabilité en cas de sinistre et en particulier à l'occasion d'une éventuelle chute et de ses conséquences ou en cas de vol. Il vous est recommandé de solliciter des garanties « vélo » auprès de votre assureur.

8.3. Objets de valeur, argent, carte de crédit, etc.

Nous vous rappelons que vous êtes personnellement responsable de la garde de vos objets de valeur (argent, bijoux, équipement photo et vidéo,...) et que vous disposez en général d'un coffre-fort dans votre chambre. Notre responsabilité ne peut être engagée en cas de vol, perte ou dommage. En cas de vol, il vous appartiendra de déposer plainte auprès du commissariat. A l'étranger, traduction possible au téléphone.

9 – Photos et droit à l'image

Nous pouvons être amenés à prendre des photos lors des séjours afin d'illustrer l'album souvenir ainsi que notre site web. Si vous ne souhaitez pas figurer sur ces photos, nous vous remercions de nous le préciser.

Aventure Bike – Association Loi 1901 - SIRET n° 44808130700010

11, La Gamacherie 78980 Bréval Tél. 01 34 78 37 09 / 06 80 07 46 25

Assurance responsabilité civile MACIF n° 13119023

Immatriculation tourisme de l'UVVA N° IM075110206

Assurance RCP MMA IARD et garantie financière FMS-UNAT